COMMUNIQUÉ

Il est porté à la connaissance du public qu'à l'occasion de la fête **Ganga Asnan** qui sera célébrée le Lundi 27 novembre 2023, la **BEACH AUTHORITY** tient à préciser que seuls ceux détenant une Beach Trader Licence délivrée par l'Autorité sont en droit de vendre leurs produits sur une plage publique.

Les contrevenants seront traduits en justice.

En sus, il est conseillé au public d'adopter les bonnes pratiques, de ne pas salir les plages publiques, d'utiliser correctement des poubelles et des bennes spéciales misent à leur disposition.

La Beach Authority compte sur la collaboration du public pour préserver les plages publiques et souhaite une bonne fête de **Ganga Asnan** à tous les mauriciens.

17 novembre 2023